



Comité Départemental de Lozère de Pétanque et Jeu Provençal

CD 48 – Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE

Courriel : cd48@petanque.fr – Site internet : cd48petanque.com

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 février 2025

Présents : BOUNIOL Muriel, CHAPTAL Lionel, COMBES Yvette, COQUILLARD Leïla, DURAND Ludovic, DURAND Patrick, MALASSAGNE Julien, MALAVAL Guy, MIZOULE Serge, NURIT Francis, REMALI Ahmed et SAINT-PIERRE Michel.

Excusés : FERREIRA Alexandre, LARBAUD Christian et PARADIS Magali.

ACCUEIL ET BIENVENUE

Ludovic DURAND, président, ouvre la séance à 18 heures 15, remercie les membres présents et passe à l'ordre du jour.

● **Approbation du Compte Rendu du Conseil d'Administration du 15/1/2025 :**

Modification : Les blasons sont à 1.45 € pièce à l'année.

Approbation à l'unanimité.

● **Informations diverses :**

- Suite à une intervention d'Yvette COMBES, secrétaire, sur l'impossibilité de certains membres du CA d'être présents aux réunions débutant à 18 heures, cette dernière souhaite décaler leurs débuts à 18 heures 30.

Le président Ludovic Durand reprend Yvette COMBES sur sa façon de parler et lui demande de redescendre d'un ton, rappelant que nous sommes ici pour nous respecter.

Yvette COMBES signale que ceux qui habitent loin connaissent le lieu des réunions en se présentant à leur éventuelle élection, et, que ce n'est pas parce que certains finissent vers 18 heures, voire un peu plus tôt, qu'ils peuvent obligatoirement être présents à cette heure-ci.

Patrick DURAND intervient et souhaite un début de réunion à 17 heures, avançant que la majorité des membres du CD sont des personnes retraitées, que certains membres viennent de loin, et que bien que finissant à 17 h 30 ou 18 h 00 ce n'est pas pour autant qu'ils seront présents à 18 h30.

Yvette COMBES rappelle que les membres du CA sont des représentants des 21 clubs, élus avec leur confiance, et qu'il est normal qu'ils puissent participer aux réunions...

Après discussion, Yvette propose de passer au vote.

Approbation à la majorité (7 voix).

- **CDF DJP** : Saint-Cyprien accueillera la compétition début septembre. Leïla COQUILLARD s'est occupée des réservations (335,18 € pour 3 personnes).
- **Subvention FDVA** : Demande envoyée sur le CompteAsso le 7 février dernier (1 500 € pour la gestion de fonctionnement et 1 500 € pour le projet « Journée enfants » prévu en novembre). Réponse dans deux mois.
- **Emploi du temps président** : Ludovic DURAND s'est rendu aux vœux de la Pétanque Villefortaise, à l'Assemblée Générale du Pétanque Club Le Rozier et au stage jeunes du Team Boul Ô But Valdo. Il tient à féliciter Lionel CHAPTAL pour son stage avec les jeunes de son école de pétanque.
- **Formation DELEGUE** : Le président a suivi la formation les 1^{er} et 2 février derniers à Lyon. Elle s'est bien passée même si elle était un peu courte.
- **Formation GRAPHIQUEUR** : Jean-Marie FABIE, ancien président, suivra la formation les 15 et 16 mars prochains à Narbonne. Le président devait y participer, mais comme sa formation est similaire à celle de délégué, il en est dispensé. Toutefois, sa validation sera prise en compte.
- **AG Occitanie** : Suite à la remise en question des nouveaux statuts par un Comité départemental, membre du CR Occitanie, une nouvelle assemblée sera organisée à Narbonne le dimanche 16 mars à partir de 14 heures 30.
- **BasiCompta** : Le président et Lionel CHASSANG ont suivi la formation organisée par le CDOS.
- **Coupe des Présidents** : Le MGC Pétanque a déposé sa candidature pour l'organisation.

COMPTABILITÉ ET TRÉSORERIE

Le président, en lieu et place du trésorier absent, fait lecture du rapport financier, arrêté à ce jour.

- Dépenses :	15 418,02 €	- Recettes :	9 673,69 €
- Pertes :	5 744,33 €	- Trésorerie :	77 463,75 €
- Comptes courants :	8 411,73 €	- Livrets :	69 052,02 €

EFFECTIFS

- **Mutations** : 86 mutations internes, 25 mutations externes dont 15 entrées.
- **Licences** : 1 129 licences (580 seniors, 452 vétérans, 21 minimes, 41 cadets, 31 juniors et 43 benjamins).
- **Bilan formation 2025** : 8 Tronc Commun, 2 BF1 et 2 arbitres.

JEUNES

- **Matches en retard CDC** : Suite aux chutes de neige le week-end des 8 et 9 février, les rencontres du CDC prévues ont été reportées :
 - au 9 mars, pour Saint-Germain-du-Teil - Team Valdo (cadets et minimes),
 - au 16 mars pour les rencontres juniors Marvejols-Villefort.

Patrick DURAND intervient au sujet de la rencontre juniors du 2 février, opposant Marvejols au Team Valdo, en indiquant qu'en temps et en heure, le responsable de l'école de pétanque de Marvejols a pris contact avec le président de la commission des jeunes pour lui indiquer du forfait d'une de ses deux équipes et qu'il a dû appeler par la suite Villefort car des rumeurs laissées courir le bruit de magouilles de son club. Il ne comprend pas pourquoi chacun ne reste pas à sa place d'autant plus que Lionel a toutes les informations et répond toujours à la moindre de nos sollicitations en le remerciant pour cela.

- **Journée sélection jeunes** : Proposition de la date du dimanche 15 juin. Le lieu sera déterminé en concertation avec la commission des jeunes, ainsi que l'organisation et le déroulement de la journée.

Le président propose que le CD prenne en charge une sélection de Lozère, dans les catégories minimes, cadets et juniors, afin qu'ils représentent le département, lors de la compétition départementale de Montagnac, le 22 juin, avec un délégué par catégorie.

Réservation de minibus effectuée au CDOS. Lozère Nouvelle souhaite subventionner éventuellement en partie l'évènement et sponsoriser les jeunes.

Approbation à l'unanimité.

HABILLEMENT + TROPHÉE

- **Récompenses** : Le président propose de remettre des trophées en lieu et place des coupes.
Coût : 2 200 € - Budget : 2 000 € pour les compétitions.
Approbation à la majorité (5 voix).

- **Tenue arbitres** : Proposition de T-shirt à 80 €.
Problématique stagiaires sur l'achat de veste et polo.

Le CA a voté en faveur de l'achat, par le CD, d'un polo et d'une veste pour chaque arbitre une fois qu'il est titulaire. De plus, les arbitres devront signer une charte d'engagement d'une durée minimale de trois ans. Si un arbitre ne remplit pas les conditions requises, il s'engage à rembourser le matériel qui lui a été fourni.

Le président a contacté le responsable national des arbitres qui lui a confirmé que l'achat des vêtements des arbitres relevait de la responsabilité des clubs. Toutefois, le président souhaite maintenir le fonctionnement actuel, où le CD prend en charge les arbitres, y compris leur habillement. Cependant, une participation minime des clubs pourrait être sollicitée afin de soutenir ce fonctionnement. Une proposition en ce sens sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Patrick DURAND demande à consulter le texte officiel de la Fédération justifiant que les arbitres dépendent des clubs.

- **Éducateurs** : Polo + veste fournis par le Comité. Comme le faisait le CD auparavant, cette pratique sera maintenue.

CHAMPIONNATS DE LOZERE 2025

- **Désignation arbitres** : Voir annexe.
- **Qualificatif tir de précision** : En cas d'égalité le nombre de 5 points puis de 3 points seront pris en compte. Si l'égalité persiste une convocation sera envoyée aux joueurs pour départage le jour de la finale.

COUPE DE FRANCE

23 février : date butoir de réception, par le CD, des paiements envoyés par les clubs pour confirmer les inscriptions. Le tirage a été effectué avec Gestion Concours le même jour par Yvette COMBES.

16 équipes inscrites donc 3 tours de qualification.

Premier tour : Date butoir le dimanche 9 mars.

Deuxième tour : Date butoir le dimanche 13 juillet.

Dernier tour : Date butoir le dimanche 17 août.

Résultats à envoyer avant le 18 août à la FF PJP.

Patrick DURAND demande comment est effectué le tirage de la Coupe de France.

Yvette COMBES rappelle que le tirage est effectué par la secrétaire depuis 2021 avec Gestion Concours, et que cela n'a jamais fait l'objet de remise en cause par les membres du précédent mandat.

Patrick DURAND indique s'étonner de ce mode de tirage qui peut créer une suspicion de malversation car il n'y a aucun témoin, d'autant plus que le tirage est effectué sur un ordinateur n'appartenant pas au CD, et, demande que les prochains soient effectués en présence de témoins et sur l'ordinateur du CD et qu'il en soit de même pour la coupe de Lozère et demande le vote du CA.

Yvette COMBES n'en voit pas l'utilité mais s'adaptera, elle précise que le tirage continuera à être fait par Gestion Concours dès lors que le nombre d'équipes sera supérieur à 8.

Dorénavant, les tirages au sort se feront en présence d'au moins deux membres du CD.

Approbation à la majorité (5 voix).

Le signalement, par Ludovic DURAND, de la tenue d'un national voisin (Espalion) le même jour qu'une éventuelle date butoir interpelle Yvette. Elle n'approuve pas cette précision, mettant en avant qu'elle n'est pas susceptible d'intéresser la totalité des 16 clubs inscrits. D'autres nationaux pouvant avoir lieu dans d'autres départements limitrophes (Ardèche, Puy-de-Dôme, Haute Loire...) à la même date et les clubs lozériens voisins, engagés en Coupe de France, ne pourront pas y participer.

Le CD 48 doit fixer ses dates de compétitions en prenant en considération celles organisées en LOZERE.

CONCOURS CD 48

Fixé au samedi 5 juillet.

Partenariat avec la Lozère Nouvelle (aide au trophée Jeunes, 4 pages « spécial pétanque » dans le journal en milieu de championnat de Lozère, éventuellement, mise en place d'un débat radio, organisation soirée fin avril au siège avec remise de prix honorifiques aux enfants).

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 20 heures 15.

Le président,
Ludovic DURAND